

LA SAINT-PATRICE

DEMANDE D'UN CONGÉ DE DEUX JOURS

A l'appel des motions.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Monsieur l'Orateur, le premier ministre aurait-il l'obligeance de me dire s'il y aura congé de deux jours pour la Chambre, à l'occasion de la Saint-Patrice, afin de permettre aux membres de la Chambre et à leur amis de célébrer le dix-sept mars sans nuire à nos travaux? J'ajouterais que ce congé nous a été refusé pendant la guerre; puisque nous avons maintenant la paix, nous espérons reprendre l'ancienne tradition.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député ne pourrait mieux célébrer, j'imagine, la fête dont il parle, qu'en assistant aux cérémonies religieuses ce jour-là.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ADRESSE D'ADIEU PRÉSENTÉE PAR LES DEUX CHAMBRES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Les honorables députés savent que Son Excellence le Gouverneur générale et Son Altesse Royale la Princesse Alice quitteront officiellement le Canada demain. J'ai dit hier qu'à mon avis c'était le désir de tous les honorables députés que les deux Chambres du Parlement témoignent leur appréciation à Son Excellence pour les grands services qu'il a rendus au Canada pendant les années où il a représenté Sa Majesté chez nous. J'ai dit alors que j'entendais présenter une motion qui exprimerait les sentiments de tous à ce sujet. J'ai cette motion sous la main et je la présenterai dans un instant.

Avant de présenter cette motion de façon officielle je puis affirmer que tous les honorables députés ont été touchés par les observations personnelles de Son Excellence dans le discours du trône au sujet de ses relations avec les ministres de la Couronne, les membres du Parlement et les habitants de notre pays. Ces relations, comme l'a fait remarquer lord Athlone, ont duré plusieurs années et ont été à plusieurs égards fort intimes. Son Excellence a déclaré qu'elles avaient rendu le peuple de notre pays très cher à la Princesse Alice ainsi qu'à lui-même. Cet après-midi je veux que l'on sache que le peuple canadien et, en particulier ses représentants au Parlement, partagent bien cordialement les sentiments à son égard et à celui de la princesse Alice.

Si l'on me permet de parler en mon nom, je ne puis m'empêcher de dire, l'honneur, et le plaisir et le grand réconfort que m'ont

valu mes relations intimes avec le Gouverneur général durant les années où il a représenté Sa Majesté au pays. Tous les rapports dont Son Excellence a parlé, ceux qu'il a entretenus avec le premier ministre, les ministres, les députés et le peuple se sont accordés parfaitement avec l'esprit et la lettre de la procédure et de la coutume constitutionnelles. En outre, il a été d'un très grand secours au cabinet et au pays dans une période de très grand besoin.

Pour ne mentionner entre autres, qu'un service rendu, je doute que nous soyons en mesure d'estimer le prix de la présence au Palais du Gouvernement, pendant ces années de lord Athlone et de la comtesse d'Athlone, deux personnes qui non seulement ont donné généreusement de leur temps et de leurs pensées aux questions relatives à l'effort de guerre du Canada, mais qui se sont dépensées pour accueillir, au nom du Canada, un nombre exceptionnel de personnages distingués qui ont visité notre pays depuis six ans. Jamais n'en est-il venu tant chez nous. Pour donner une idée de l'ampleur qu'ont prise les relations internationales au cours de cette période, je veux signaler qu'à l'arrivée de Son Excellence, on ne comptait au pays que neuf missions, dont quatre avaient à leur tête des Hauts Commissaires d'autres nations du Commonwealth, et cinq de puissances étrangères. Aujourd'hui leur nombre s'élève à vingt-six, dont cinq d'autre pays du Commonwealth, et les autres de pays étrangers. Ces chiffres indiquent la façon dont se sont développés les rapports internationaux du Canada; or personne n'a joué un rôle aussi utile que Son Excellence et Son Altesse Royale relativement à certains aspects de cette expansion.

Je voudrais ajouter beaucoup de choses en souhaitant bon voyage à Son Excellence et à la princesse. J'ai exprimé quelque peu mes propres sentiments dans la motion que je demanderai à la Chambre d'approuver, mais je crois qu'ils correspondent à ceux de tous les députés. Mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Bracken), ayant consenti gracieusement à appuyer ma motion à cet effet, après avoir pris connaissance de l'adresse, je propose immédiatement:

Que, les Chambres du Parlement, désirant présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général à l'expiration de ses relations officielles avec ce pays, la Chambre est d'avis que ladite adresse soit présentée dans les termes suivants:

A Son Excellence le Major Général le Très Honorable Comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre Très Noble de la Jarretière, Membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très Honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre Très Distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal de Victoria, Compagnon